Ecrit par Echo du Mardi le 13 avril 2022

Activité suspecte sur Twitter durant l'invasion de l'Ukraine

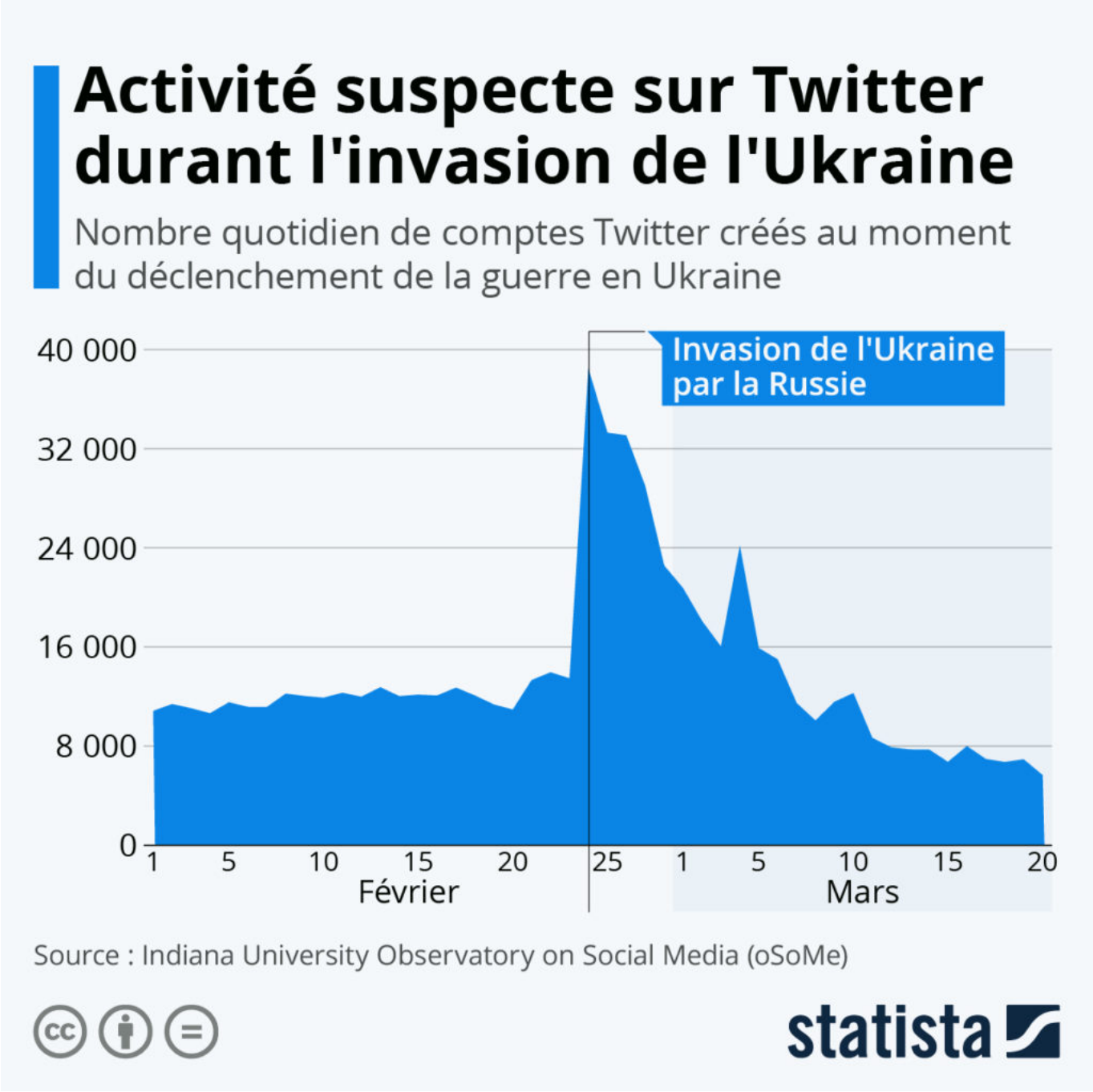

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 13 avril 2022

Les créations de comptes Twitter ont triplé le jour où la Russie a envahi l'Ukraine, comme le dévoile un rapport de l'Observatoire des médias sociaux (oSoMe) de l'Université de l'Indiana. L'étude, intitulée « Suspicious Twitter Activity around the Russian Invasion of Ukraine » (Activité Twitter suspecte autour de l'invasion russe en Ukraine), révèle que plus de 38 000 nouveaux comptes ont été créés sur cette plateforme le 24 février, jour où les chars russes ont pénétré en Ukraine, contre une moyenne quotidienne d'environ 12 000 au cours des semaines ayant précédé.

Selon le rapport, plusieurs réseaux de comptes ont partagé des « contenus similaires suspects » au même moment, notamment de la propagande pro-russe publiée par des comptes inauthentiques. Des campagnes du côté ukrainien ont également été observées, avec des messages demandant aux pays occidentaux de mettre en place une zone d'exclusion aérienne ou de s'investir dans d'autres initiatives contre l'envahisseur. Mais toute l'activité suspecte n'était pas directement liée au conflit. Les chercheurs ont constaté que des mots-clés en lien avec l'Ukraine ont également été utilisés pour diffuser des spams, notamment des arnaques aux cryptomonnaies prétendant récolter des fonds pour soutenir la résistance ukrainienne.

La guerre en Ukraine montre à quel point les réseaux sociaux se sont imposés comme un terrain majeur des conflits. Lorsqu'ils sont exploités pour amplifier et diffuser de fausses informations, ils peuvent devenir un outil puissant de manipulation de l'opinion publique.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !